



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Ayant pris part : 15

L'an deux mille vingt et le mercredi vingt-six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
19/02/2020

Présents : M CHAMAYOU, M. TESSEYRE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU et M. ROUQUIÉ.

Date d'affichage
19/02/2020

Excusés représentés : Mme MAURIE, (représentée par M CHAMAYOU), Mme ROUMEGOUS (représentée par M. TESSEYRE) et Mme RÉGY (représentée par M COMBES).

Absents excusés : M. BAÏSSE et M. AUGÉ.

Absentes : Mme SALVAYRE et Mme ALIBERT.

Mme Gilberte ASSEMAT a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-26 : Subvention exceptionnelle à l'association Colonel Teyssier

Monsieur Christian ROUQUIE, Conseiller Municipal, porte à la connaissance de l'Assemblée d'un courrier émanant de l'association Colonel Teyssier en partenariat avec le Souvenir Français, la Légion d'honneur, L'Ordre National du Mérite et L'office National des Anciens combattants et Victimes de Guerre du Tarn.

Dans le cadre du centième anniversaire de l'apparition des Monuments aux Morts, ces associations vont photographier l'ensemble des monuments aux morts, des stèles ou plaques du département et les publier dans un livre. Un exemplaire de ce livre sera gracieusement remis aux communes. Afin d'aider l'Association à mener à bien son projet celle -ci demande une participation d'au moins 50 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix contre, 1 abstention et 14 voix pour), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50,00 € à l'association Colonel Teyssier.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire
Jean-Paul CHAMAYOU.